Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 32 (1984)

Artikel: Les chapelles du résident de France à Genève de 1679 à 1794
Autor: Chaix, Paul
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-728610

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les chapelles du résident de France à Genève de 1679 à 1794

Par Paul Chaix

Les lignes qui suivent concernent particulièrement les chapelles du résident de France et leur localisation. Quant à l'hôtel du résident, construit de 1740 à 1743, il sera l'objet d'une étude générale préparée par M. Livio Fornara et Mme Barbara Roth-Lochner que je remercie pour ses renseignements. J'exprime également ma gratitude à M. Walter Zurbuchen, directeur honoraire des Archives d'Etat, pour ses précieuses indications, et à M. Jean-Etienne Genequand, archiviste d'Etat adjoint, pour son aide efficace.

Le bâtiment occupé actuellement par la Société de lecture, au nº 11 de la Grand-Rue, n'est pas encore construit lorsque Louis XIV accrédite en 1679 son premier résident permanent auprès de la Seigneurie de Genève. La maison existant alors à cet emplacement appartenait à une dame Grenus, née Pelissari. Par voie d'héritage, cette propriété devait passer bientôt à la famille de Chapeaurouge. C'est là que le logement privé et les services administratifs du résident sont installés.

L'exercice du culte étant un des privilèges des agents diplomatiques, le roi de France compte en profiter pour rendre Genève au catholicisme. C'est pourquoi le Conseil tente d'empêcher la nomination d'un résident en priant le souverain de confier cette tâche à un Genevois comme c'était le cas jusque là. On s'inquiète d'autant plus à Genève lorsqu'on apprend que le nouvel élu, Laurent de Chauvigny, a fait confectionner à Paris tous les objets à l'usage du culte catholique. A son arrivée, il ouvre effectivement une chapelle dans son logis et la messe, supprimée à Genève depuis 144 ans, y est célébrée régulièrement dès le 30 novembre 1679.

La population exaspérée par ce retour du catholicisme réagit assez violemment. Quatre mois plus tard, le 26 mars 1680, le résident se plaint au Conseil au sujet d'un guetteur placé dans le haut d'une des maisons qui dominent la chapelle. Ce guetteur signale le commencement de l'office aux habitants du voisinage qui entonnent le chant des Psaumes «à gorge déployée» pour troubler la messe. Le tapage est si gênant que l'aumônier se voit forcé d'interrompre l'office, de quitter l'autel et d'enlever ses vêtements sacerdotaux. On se plaint que la population importune les personnes qui se rendent à la messe, que des morceaux de briques ont été jetés dans le sanctuaire pendant les vêpres. En novembre 1750, on signale qu'il y a une cloche chez le résident qui la sonne quelquefois pour le service de la chapelle. Aux remontrances du Conseil le résident répond qu'il n'employera désormais sa cloche que pour appeler ses serviteurs. Les Registres du Conseil relatent constamment des altercations de ce genre, des plaintes du résident, des remontrances de la Seigneurie.

Où était donc ce lieu de culte tant contesté? Apparemment il n'en reste aucune trace architecturale. Cependant on désigne traditionnellement aux visiteurs comme l'ancienne chapelle une annexe du bâtiment central située perpendiculairement en direction de la Tour de Boël. Il est probable que cette croyance provient de l'ouvrage *Le rétablissement du catholicisme à Genève il y a deux siècles* d'Albert Rilliet qui précise, p. 78, note 1: «La chapelle du résident était placée dans un jardin situé derrière son hôtel, du côté du lac. Elle se trouvait ainsi loin de la vue et du passage du public, mais elle était entourée et dominée par les maisons construites entre les rues de la Pélisserie et de la Tour de Boël». Une indication tout à fait contradictoire est donnée par Jean-Louis LeFort dans sa *Notice historique sur l'hôtel du résident de France à Genève* (p. 4). Il écrit à propos de l'immeuble construit par la Seigneurie en 1743: «L'aile droite en entrant dans la cour fut destinée à la chapelle». Ces deux localisations sont inconciliables, et pourtant leurs auteurs sont de toute confiance. En réalité il s'agit de deux chapelles ayant existé successivement, ce dont notre étude va apporter la preuve.

Première chapelle (1679-1743)

La chapelle installée par le résident Laurent de Chauvigny en 1679 dans un bâtiment déjà existant correspond à la description d'Albert Rilliet «Dans un jardin côté lac». Aux Archives d'Etat, la grosse de 1694, vol. 5, p. 727 (AEG, Evêché, grosse 25) le confirme en ces termes: «Toute la maison et bâtimens procédés de noble Antoine Pellissary qu'il tient et possède en cette cité, avec la cour et jardin derrière du costé de bise, dans lequel jardin il y a un petit bâtiment où est la chapelle, et une particule acquise de noble Jean-Baptiste Fatio, seigneur de Duillier, en la Grand-Rue tendant de la Maison de ville en la porte Tartasse, le tout à présent occupé par le seigneur résidant de France»[1]. Le plan à vue dressé vers 1695 (AEG, Cadastre A 1, f. 17) indique le «Bâtiment à Noble Seigneur Ami de Chapeaurouge où est la chapelle du Résident», au fond du jardin qui fait suite à la cour de la résidence vers le nord (fig. 1)[2]. Quant au plan de Jean-Michel Billon levé

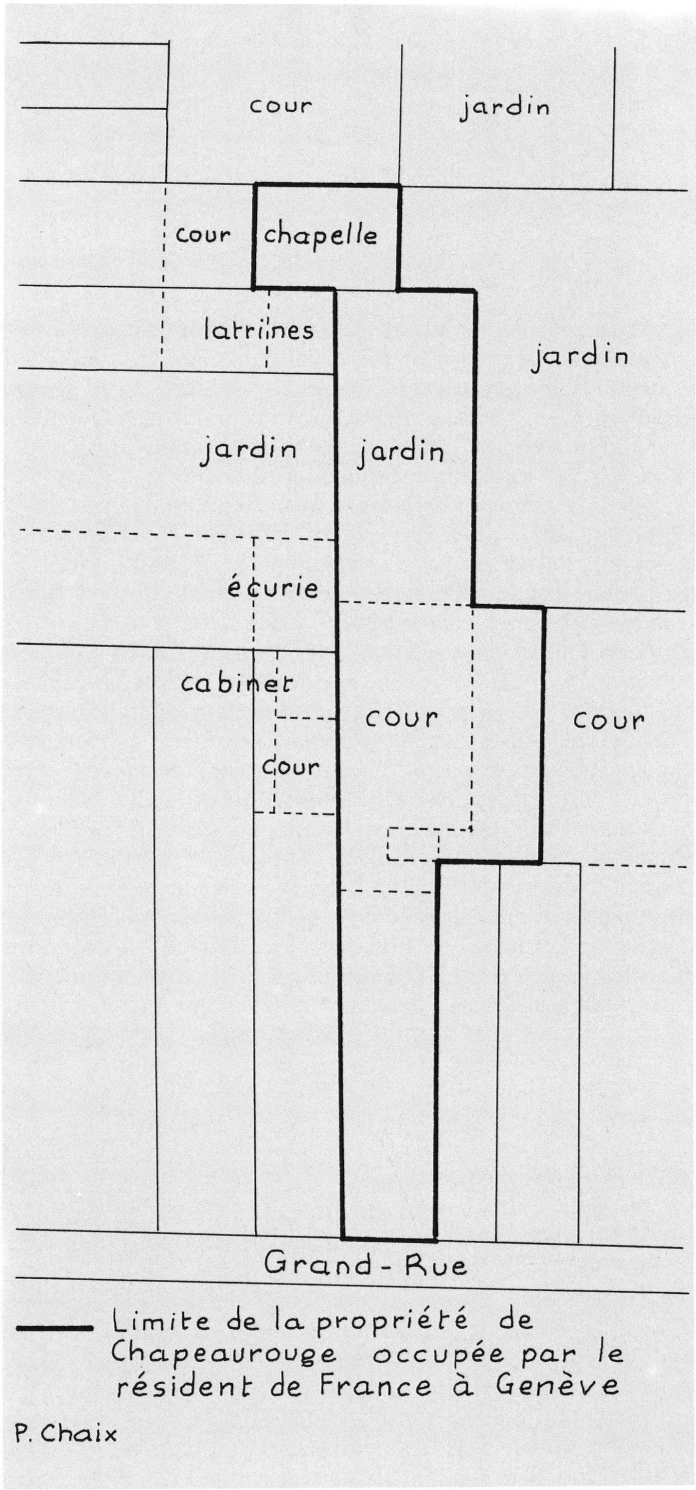

1. Environnement de la première chapelle, d'après un plan à vue, vers 1695.

en 1726 (AEG, Cadastre A 3, nº 41-42) il indique clairement cette chapelle à l'angle ouest de la terrasse qui domine actuellement la rue Frank Martin (fig. 2). D'après ce relevé, les dimensions intérieures du sanctuaire étaient à peu près de 3 m 50 en largeur et 9 m en longueur, représentant une surface de 31 m² 50. Au sujet de ce bâtiment, l'explication du plan (AEG: Cadastre A 8, p. 94) est la suivante: «La cave, le premier et le second étage et à [= sont à] Monsieur Astié, lesquels sont souterrin et ce qui fait le troisième étage c'est la chapelle à Monsieur le Résidan de France».

Albert Rilliet (*op cit.*, p. 194) signale qu'en 1680, à la suite des désordres suscités par la célébration de la messe, «Le résident avait d'ailleurs consenti à introduire, dans les heures du service religieux de sa chapelle, certaines modifications propres à prévenir le tapage, et il avait fait masquer, par une cloison en planches, les vues qu'on pouvait prendre sur son jardin». Mais l'affluence des fidèles va bientôt poser un problème de place. Louis Sordet dans son *Histoire des résidents de France à Genève* (p. 32) rapporte qu'en août 1695, vu l'exiguïté de la chapelle «M. d'Iberville eut l'idée d'y faire quelques réparations, et en particulier d'en élever le plafond pour y donner plus d'air et de lumière, ainsi que d'en reculer les parois de quelques pieds, pour y recevoir un plus grand nombre de personnes». Au grand soulagement de la Seigneurie «Le 19 de ce mois [de septembre] M. d'Iberville fit connaître l'ordre qu'il venait de recevoir du roi de renoncer à l'agrandissement de sa chapelle» (SORDET, *op. cit.*, p. 34). En 1739, peu avant la décision de construire un nouveau bâtiment, «M. de Champeaux demande des réparations à son hôtel qu'il désire garder parce qu'un changement pourrait peut-être amener quelques nouvelles difficultés pour la chapelle» (SORDET, *op. cit.*, p. 62).

Au moment de la reconstruction de l'hôtel en 1743, cette première chapelle est transférée dans «l'aile droite en entrant dans la cour» comme l'atteste Jean-Louis LeFort (*op. cit.*, p. 4). Le petit édifice lui-même est démoli et remplacé, dans la cour, par un bâtiment en équerre composé d'un seul rez-de-chaussée, ainsi qu'on le constate sur le plan Céard de 1837 (fig. 3). A la suite du percement de l'actuelle rue Frank Martin, la cour en question se trouve fortement rognée du côté du lac et prend l'aspect d'une étroite terrasse que nous lui connaissons maintenant.

Seconde chapelle (1743-1794)

En 1740, le Conseil décide de construire pour les résidents de France un hôtel plus considérable, et aquiert dans ce but l'immeuble appartenant à l'ancien premier syndic Jacob de Chapeaurouge. La parcelle étant extrêmement étroite, on réussit à l'augmenter par quelques acquisitions. Un architecte local, Jean-Michel Billon, établit le devis et les plans qui sont adoptés en février 1740. Les plans ont malheureusement disparu, mais les devis et

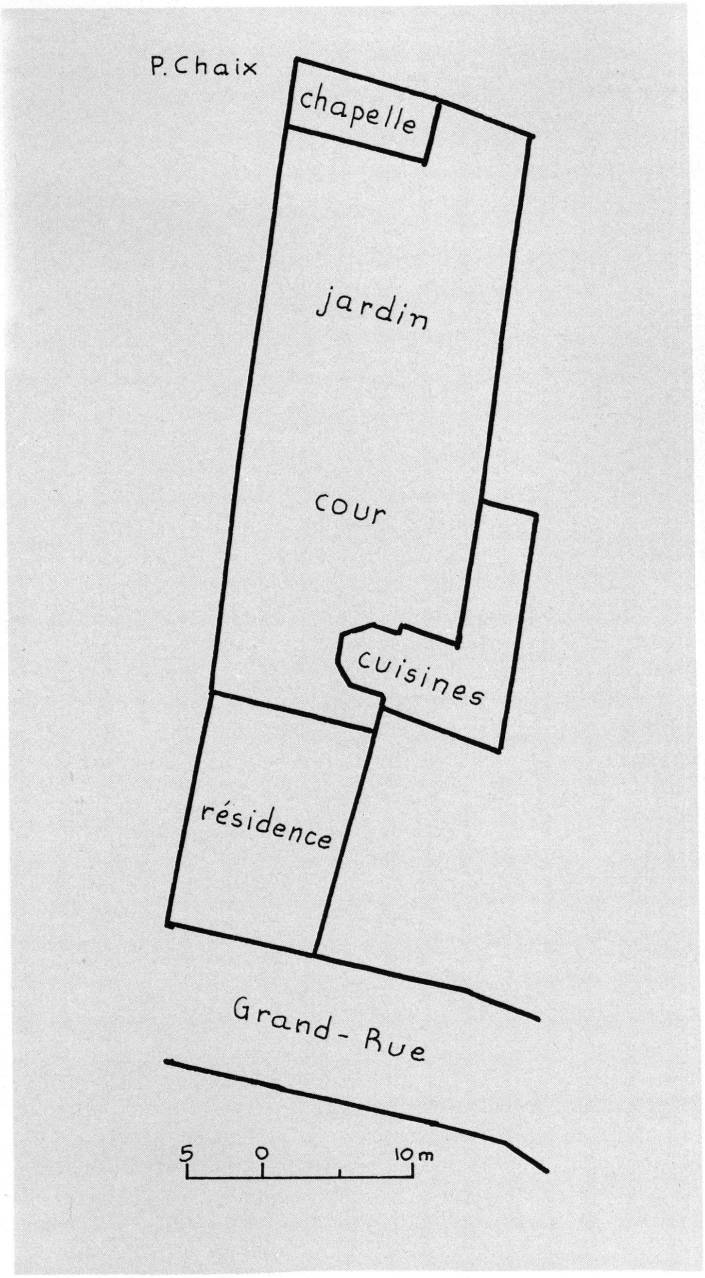

2. La résidence et la première chapelle, d'après le plan Billon, 1726.

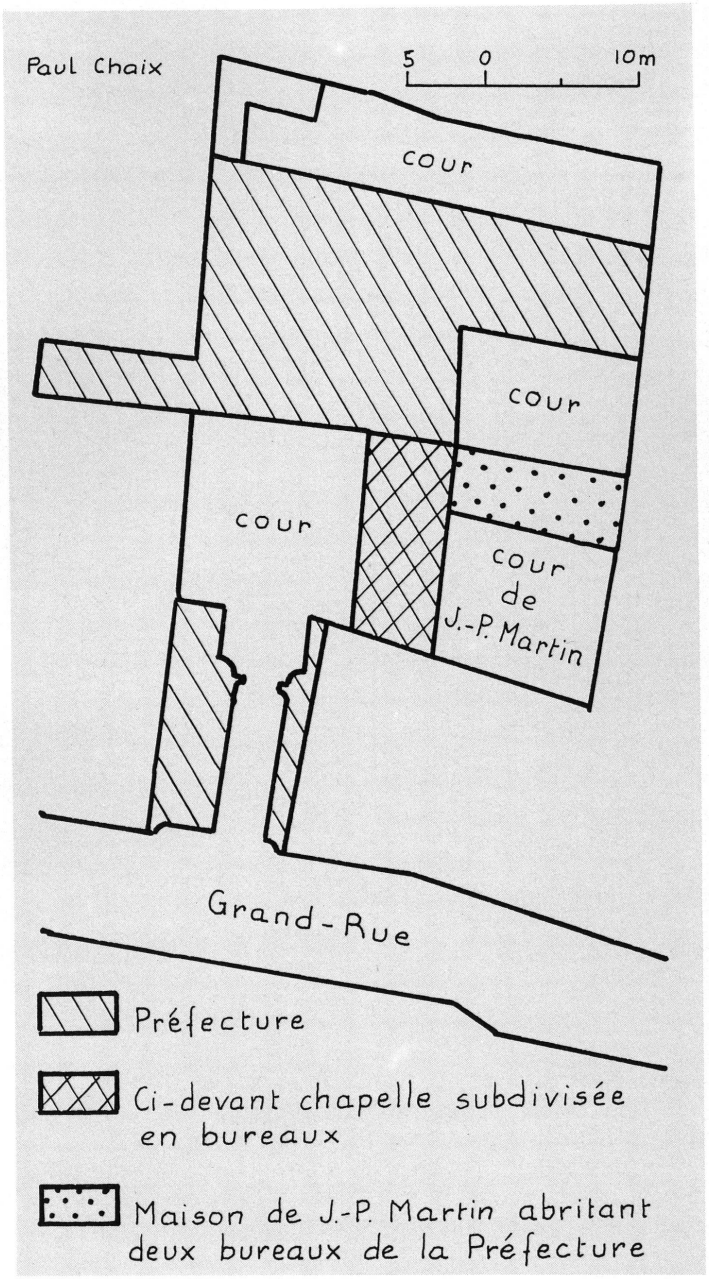

3. La préfecture, la seconde chapelle et l'extension des bureaux en 1812, d'après le plan Céard, 1837.

les comptes sont conservés aux Archives d'Etat sous la cote AEG: Finances J nº 10 «Devis, conventions et comptes de divers ouvriers pour le bâtiment de Mr le Résident, 1741 et 1742».

L'édifice est terminé en novembre 1743. Aujourd'hui, il conserve à peu près l'aspect de sa construction. Sur la Grand-Rue se trouve un corps de logis bas percé de deux arcades larges et profondes. Celle de droite forme une vaste porte cochère qui permettait le passage de l'équipage du résident, le seul possédant alors un carrosse selon le goût français. En entrant dans la cour, on observe que le mur de gauche, côté couchant, est traité en trompe-l'œil. L'architecte n'a pas eu la place de construire deux avant-corps de logis symétriques aussi a-t-il créé une

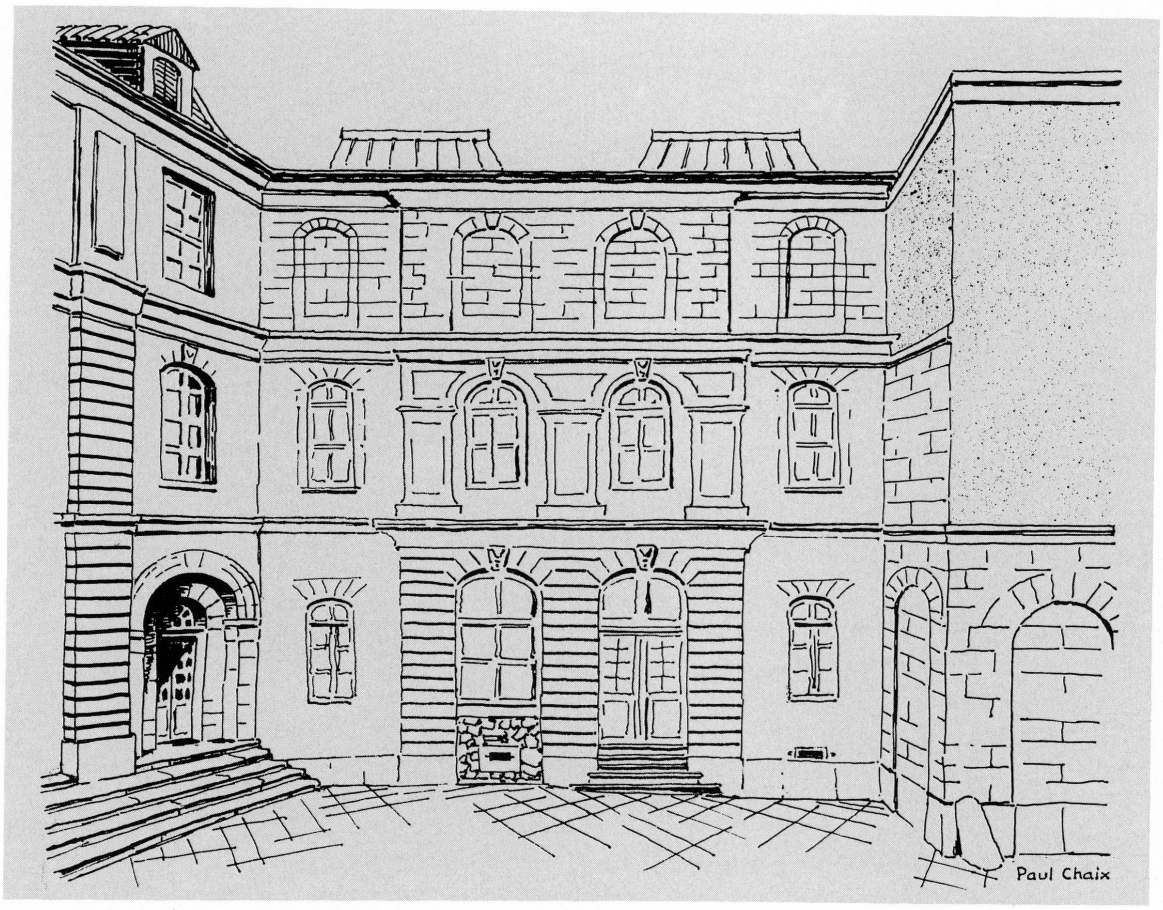

4. Façade de la seconde chapelle avec deux portes dont l'une réduite en fenêtre. Au fond à gauche: entrée de la résidence.

façade postiche avec des portes et des fenêtres, des bossages et des sculptures. La fontaine placée dans un but utilitaire complète l'équilibre de l'ensemble.

Un devis du 10 août 1741 signé J. M. Billon (AEG, *doc. cit.*) indique clairement l'emplacement choisi pour la nouvelle chapelle, soit l'avant-corps de logis situé à droite de la cour, côté levant: «Devis de la partie du mur mitoyen entre la Seigneurie et Monsieur Colladon à l'endroit de la grande cour de la maison pour Monsieur le résident de France... Devis du dit mur mitoyen pour être rabillé en pierre de taille parfaitement senblable à l'aile de la chapelle qui luy est visavis».

D'autres documents du même dossier fournissent des précisions intéressantes sur cette chapelle construite par la Seigneurie de Genève. Nous en citons les éléments descriptifs, mais ne transcrivons pas les mentions de prix. Le sol est constitué de dalles carrées: «531 pieds de plaquage de grais à la chapelle, de figure carrée... Et pour le posage dudit plaquage de grais en pièces quarrées, 8 toises 19 pieds». Il y a une tribune délimitée par un «petit mur d'apuit», soit «1 toise de mur à la tribune de la chapelle». Grâce au devis des peintres, nous apprenons qu'il y avait une balustrade qui surmontait peut-être le petit mur: «Plus pour la balustrade de la montée et de la chapelle et du blacon [balcon] passé en noir, vos Seigneuries fournirons l'huile: quattre carterons». Les maîtres gypsiers devisent le revêtement du local de la façon suivante: «Pour la toise de glacé pour les murailles de la chapelle, il nous sera payé cinq florins trois sols la toise de 64 pieds, les murs dressés».

De la cour, l'accès à la chapelle s'effectuait par deux grandes portes munies de seuils «27 pieds marches de roche aux portes de la chapelle»: «Pour fourniture et façon de deux portes de noyer pour la chapelle, avec 15 ou 18 carreaux de vitre pour le haut, de 13 pieds d'hauteur sous la clé [de voûte], sur cinq pieds de largeur suivant le dessein à nous remis» et «Pour la ferrure des grandes portes d'entrée de la chapelle, on en conviendra sur le modèle de la ferrure de la première qu'on fera ferrer». Notons que la porte de gauche a été réduite en fenêtre (fig. 4) [3] probablement lors des travaux effectués en 1812, dont il sera fait mention plus loin.

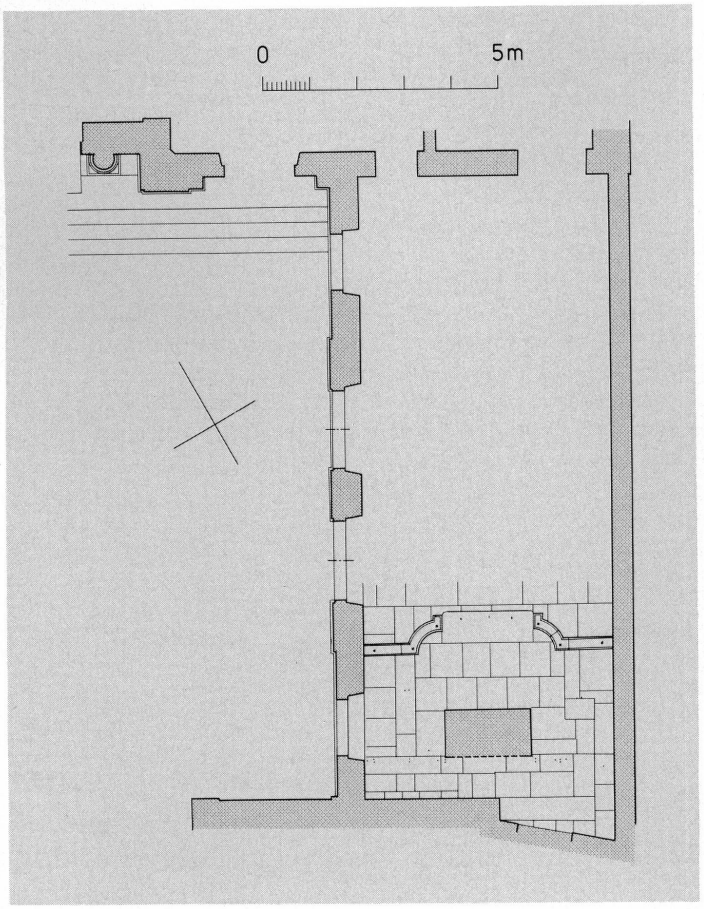

5. Plan de la seconde chapelle avec le relevé de la tribune et de la base de l'autel (dessin Gérard Deuber, Bureau cantonal d'archéologie).

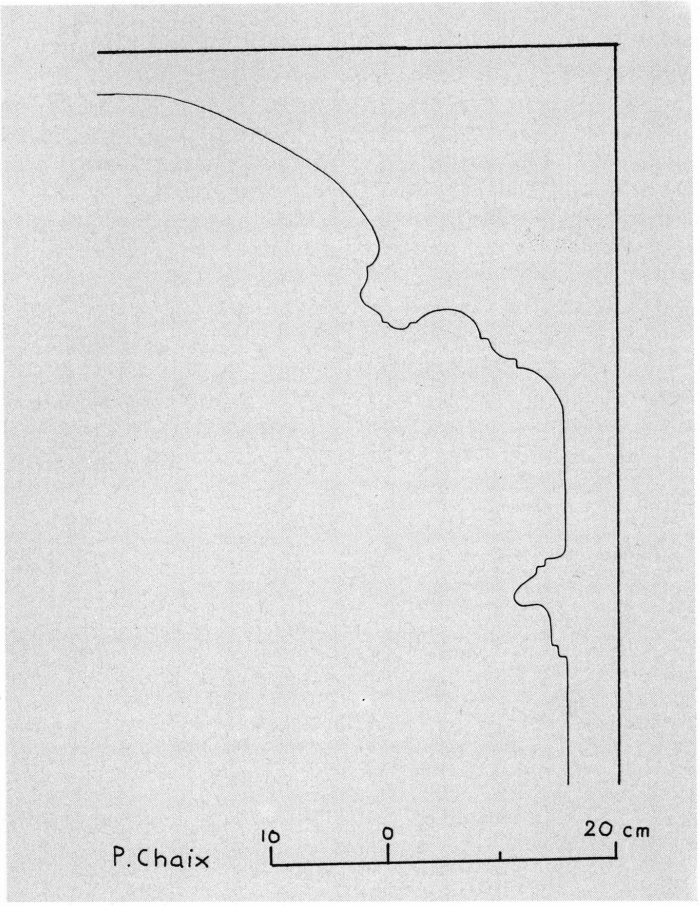

6. Corniche du plafond de la seconde chapelle (profil).

Enfin Jean-Michel Billon spécifie dans un devis du mois de février 1740: «Nota, je n'ai point compté de boisage pour l'étage souterrain, ny pour la chapelle, tribune et sacristie». Il y avait donc une sacristie dont les documents ne précisent pas l'emplacement (fig. 5) [4]. Le premier étage, au-dessus de la chapelle était destiné à l'habitation: «Reconnaissance des parquets à paneaux de sapin fait au bâtiment de Monsieur le Résident... La chambre au dessus de la chapelle fait... 294 [pieds] 6 [pouces]». Quant au second étage, il n'a été ajouté qu'en 1872. Il a été construit en fonction de son usage de bibliothèque. C'est pourquoi il a le jour zénithal pour éclairer le fichier par le haut, et des parois sans fenêtres pour y placer des rayonnages.

Utilisée depuis 1743, la chapelle est désaffectée après l'expulsion du résident Jean-Louis Giraux-Soulavie le 20 septembre 1794. La résidence elle-même est utilisée comme musée scientifique de 1795 à 1798. Après l'annexion de Genève à la France, en 1798, l'hôtel reprend des fonctions administratives comme bureaux de la Préfecture du Léman jusqu'en 1814.

Déjà subdivisée en bureaux, la chapelle subit de nouvelles transformations en 1812 ainsi que l'atteste un document signé Joseph Louis Brolliet, entrepreneur de bâtiment (AEG: Pièces historiques, carton nº 5651): «Devis des réparations à faire à l'hôtel de la Préfecture de Genève pour l'établissement de deux bureaux dans la petite maison de Mr Martin, située dans la cour de la dite maison, donnant sur une de celles de l'hôtel de la Préfecture. Pour cet effet il sera ouvert une porte dans le mur mitoyen pour communiquer depuis l'hôtel de la Préfecture au nouveau local... Depuis la porte nouvellement ouverte, il sera fait une cloison... cette cloison sera continuée dans l'un des bureaux de l'hôtel à la cidevant chapelle». Plus loin il est question des matériaux prévus «pour la fenêtre du bureau à la ci-devant chapelle de l'hôtel» et «pour former le couloir en équerre dans le bureau situé à la ci-devant chapelle de l'hôtel». J.-L. LeFort (*op. cit.*, p. 15) mentionne ces travaux.

Une comparaison avec le plan de Robert Céard de 1837 (AEG, Cadastre A 13, nº 16) m'a permis de repérer la petite maison d'un seul rez-de-chaussée qui s'élevait sur la terrasse

actuellement gazonnée du n° 15 de la Grand-Rue appartenant alors à Jean-Paul Martin. Cette maison, maintenant démolie, était perpendiculaire à la chapelle (fig. 3).

Au cours de ces transformations, le pavage a été remblayé, une des portes murée et l'autre munie d'un perron de cinq marches. Le seul élément de décor architectural subsistant est la corniche du plafond qui m'a été signalée par M. Jacques Bujard, archéologue. Elle date visiblement de la construction de 1743. Sa hauteur totale est de 50 cm; elle est composée de deux moulures importantes, et rejoint le plafond par un léger cintre (fig. 6) [5]. Elle est entièrement visible sur la paroi nord alors que des faux plafonds la masquent partout ailleurs. Mais des sondages prouvent qu'elle faisait tout le tour de la pièce. La chapelle occupait donc entièrement l'avant-corps de logis. Elle avait 5 m de large sur 13 m de long représentant une surface de 65 m² soit plus du double de la première chapelle. La hauteur du plafond est de 4 m 66, soit «treize pieds 6 pouces sous solives» d'après le devis de février 1740 (AEG: Finances J n° 10). La teinte originale de la corniche, que l'on arrive à déceler sous deux ou trois couches de badigeon, est d'un jaune paille très clair.

Nous n'avons aucune connaissance du mobilier de ce sanctuaire et de sa décoration. Nous savons seulement que peu après son installation «Dans la nuit du 16 au 17 septembre 1743, des malfaiteurs profanèrent la chapelle de la résidence et en enlevèrent les vases et les ornements» (SORDET, *op. cit.*, p. 69).

Les travaux en cours ont permis de retrouver différents détails de l'aménagement de la chapelle qui sont décrits dans la note archéologique suivante.

[1] Les règles de transcription adoptées sont les suivantes: modernisation de la ponctuation, de l'accentuation, de l'emploi des majuscules; résolution des abréviations; pour le reste, l'orthographe d'origine a été conservée.

[2] Les plans n°s 1-3 ont été établis d'après les documents originaux mentionnés, mais leur tracé a été simplifié et certains éléments ajoutés pour rendre chaque figure plus significative. Les légendes sont composées par l'auteur.

[3] La fig. 4 n'est pas un relevé d'architecte, mais un croquis original d'après nature.

[4] Le plan n° 5 a été tracé sur la base des dessins de l'entreprise Gini, dossier 372, plan 13 A, du 12.11.82, complété par le relevé des vestiges archéologiques découverts.

[5] Le profil de la corniche a été relevé sur place par l'auteur.

Bibliographie:

Plans

Plan à vue, vers 1695 (AEG, Cadastre A 1, f. 17).
Plan de Jean-Michel Billon, 1726 (AEG, Cadastre A 3, n° 41-42).
Plan de Robert Céard, 1837 (AEG, Cadastre A 13, n° 16).

Manuscrits

Grosse des reconnaissances, en faveur de nos Seigneurs, à cause de tous leurs fiefs de la ville, vol. 5, 1694 à 1712 (AEG, Evêché, grosse 25).

Devis, conventions et comptes de divers ouvriers pour le bâtiment de Mr le Résident, 1741 et 1742 (AEG, Finances J, n° 10).

Devis des réparations à faire à l'hôtel de la Préfecture de Genève, 1er juin 1812 (AEG, Pièces historiques, carton n° 5651).

Imprimés

DE CRUE, Francis, *Genève et la Société de lecture, 1818-1896*. Avec: *Complément pour les années 1897-1918*, Genève, 1896-1919.

LE FORT, Jean-Louis, *Notice historique sur l'hôtel du résident de France à Genève...*, dans: *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. 19 (1875), pp. 1-40; et tirage à part, Genève, 1875.

RILLIET, Albert, *Le rétablissement du catholicisme à Genève il y a deux siècles. Etude historique...*, Genève, 1880.

SORDET, Louis, *Histoire des résidents de France à Genève*, Genève, 1854.